

PORT SAÏNTE MARIE

Révision allégée n°1 du

PLAN LOCAL D'URBANISME

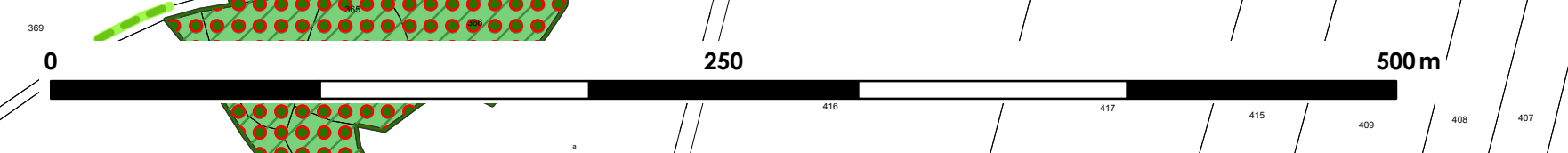
RÈGLEMENT GRAPHIQUE Pièce n°4.2

Élaboration du PLU prescrite par D.C.M. du 15/04/2013
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 17/07/2017
Dossier soumis à Enquête publique du 08/01/2018 au 09/02/2018
PLU approuvé par D.C.C. du 11/07/2018
1ère Révision allégée du PLU approuvée par D.C.C. du 12/12/2022

METROPOLIS, territoires
10 rue du 19 mars 1962
33 130 BEGLES



ECHELLE
1/2 500



Liste des emplacements réservés

N°	Dénomination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement réserve incendie	Commune	1325 m²
2	Elargissement voirie - VC 11	Commune	≈ 3 m / 2187,08 m²
3	Elargissement voirie - CR 27	Commune	1 = 3 m / 321 m²
4	Aménagement réserve incendie	Commune	100 m²
5	Aménagement accessibilité aux parcelles D460 et D461 et création espace public	Commune	412 m²
6	Aménagement réserve incendie	Commune	100 m²

Légende

Zones Urbaines

- Uo : zone urbaine correspondant au bourg ancien
- Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs
- Uc : zone correspondant aux extensions pavillonnaires
- Ucp : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires protégées
- Up : zone urbaine protégée
- Utu : zone urbaine à vocation touristique
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités

Zones A Urbaniser

- 1AUa : zone à urbaniser en priorité, à vocation principale d'habitat
- 1AUb : zone à urbaniser en deuxième position, à vocation principale d'habitat
- 1AUC : zone à urbaniser en troisième position, à vocation principale d'habitat
- 2AU : zone à urbaniser à moyen - long terme, à vocation principale d'habitat
- 2AUI : zone à urbaniser à moyen - long terme, à vocation principale touristique

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- A1 : zone agricole à vocation arboricole

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée

Éléments de patrimoine bâti et paysagé protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Cèdre
- Chêne
- Chapelle
- Château
- Église
- Fortification
- Lavoir
- Maison
- Maison de Maître
- Pigeonnier octogonal
- Platane
- Porche
- Ruines Église
- Tunnel
- Allée de muriers
- Pont
- Cote de Beconne (Source)
- Coie de mée à l'eau - Garonne

Éléments de la Trame Verte et Bleue

- Trame verte
- Halle, alignement d'arbres et îlots verts
- Espace Bâté Classé
- Cours d'eau / Pièces d'eau

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- Périmètre soumis au bruit lié aux infrastructures de transport terrestre
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

